



Non respect du droit de visite pour cause de déménagement

Par **maddo**, le **08/11/2013** à **12:53**

Bonjour,

Suite à la séparation, ma fille et mon fils (qui aura 18 ans à la fin du mois) résident habituellement chez moi. Depuis 2009, le droit de visite et d'hébergement était classique (1 W-E sur 2, 1 mercredi sur 2 et la moitié des vacances scolaires) et fonctionnait à peu près tant que leur père habitait à proximité.

En septembre 2012, il a démissionné et est retourné vivre chez ses parents à 220 km. Durant l'année dernière, il a vu ses enfants 3 fois lors de vacances scolaires.

Cette année, notre fille ne veut plus passer de temps seule avec lui (son frère étant étudiant a beaucoup moins de vacances scolaires)

Mais son père exige de la prendre systématiquement la moitié du temps de vacances.

Alors que c'est lui qui est parti, le jugement de 2009 est-il encore valable ?

Est-ce que je suis hors la loi si je ne lui donne pas satisfaction ?

Je vais faire un courrier au JAF pour exposer la problématique de cette situation nouvelle

Que puis-je faire d'autre ?

Merci

Par **cocotte1003**, le **08/11/2013** à **19:31**

Bonjour, votre ex garde les mêmes droits et devoirs malgré son déménagement. S'il veut sa

fille aux conditions du dernier jugement, elle doit y aller. si vous voulez changer les choses, il faut saisir le jaf et demander un droit de visite libre. Demandez à ce que votre fille soit entendue, cordialement

Par **maddo**, le **12/11/2013** à **17:11**

bonsoir,

merci d'avoir pris la peine de me répondre.

je trouve que c'est un peu bête parce qu' 1 mercredi sur 2 et 1 w-e sur 2 quand on habite à 220 km, c'est évident qu'il ne peut pas le respecter... mais bon...

encore merci et bonne soirée !